



Dettes souveraines : la résolution de l'ONU transcrite dans la Loi argentine

Par [Estelle Leroy-Debiasi](#)

Mondialisation.ca, 13 novembre 2015

elcorreo.eu.org

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#),
[L'Europe](#)

Thème: [Économie](#), [Nations Unies](#)

La résolution de l'ONU concernant la protection des dettes souveraines vient d'être transcrite dans la Loi argentine, et promulguée par le décret 235. Cette résolution adoptée par l'ONU, le 10 septembre dernier, est une grande avancée en matière de régulation financière et de respect de la souveraineté des Etats. L'Argentine en a été à l'initiative, ce que l'opposition, entre les deux tours des élections présidentielles, semble oublier.

Adoptée avec l'aval de 136 pays, 40 abstentions et 6 votes négatifs dont les Etats-Unis, qui abritent les fameux Fonds Vautours, cette résolution de l'ONU est à considérer au-delà du cas de l'Argentine, même si ce pays en a été l'initiateur ; ce fut « *un triomphe pour les peuples* » pour reprendre les propos de la présidente argentine Cristina Kirchner .

Elle légitime le droit des pays de mettre en place une restructuration de dettes qui leur permette de retrouver la croissance et garantisse aux investisseurs de bonne foi de ne pas être affectés par les actions prédatrices du système financier.

On ne s'étonnera donc pas que l'Argentine fut le premier pays à suivre la recommandation de l'ONU de transcrire cette résolution dans son corpus législatif, même en période électorale, car c'est une avancée de poids à mettre au bilan du gouvernement en place. Une reconnaissance internationale de la voie choisie par l'Argentine, malgré les dires des détracteurs de l'opposition qui, entre les deux tours, se sentent pousser des ailes.

En neuf points son premier principe rappelle : un Etat souverain a le droit, dans l'exercice de sa gestion d'élaborer ses politiques macro-économiques, y compris la restructuration de sa dette souveraine , droit qui ne doit pas être empêché par des mesures abusives. (Lire [ONU et Dette souveraine : Une loi anti « Fonds Vautours » bientôt en Argentine](#)).

La mise en place d'opération de restructuration de dette souveraine de façon sereine est devenue compliquée : L'absence de règles internationales pour régir les effets nocifs d'une crise de dette souveraine, les actions prédatrices du système financier ou de certains de ses membres, des décisions parfois contradictoires de certains tribunaux comme dans le cas des tribunaux étasuniens en faveur des Fonds Vautours contre l'Argentine ou ses créanciers... s'avèrent un repoussoir pour tout créancier prêt à participer à une future opération de ce type, rendant incertain l'accord qu'ils avaient accepté de bonne foi.

La résolution ainsi transcrite dans la loi argentine exige aussi « l'impartialité » de toutes les institutions et intermédiaires impliqués dans l'opération, « y compris au niveau régional »,

qui doivent s'abstenir d'exercer une influence déplacée dans le processus ou de mener des actions générant des conflits d'intérêts ou de la corruption.

De même, les Etats ne doivent pas arbitrairement discriminer les créanciers, à moins que la différence de traitement soit justifiée, conforme au droit, raisonnable, répondant aux règles du crédit, garantisse l'égalité et soit examinée par tous les créanciers. Bonne foi, durabilité des accords, transparence, impartialité des parties, respect des immunités souveraines, et traitement équitable entre les créanciers en sont les lignes directrices.

En clair, les prédateurs ne pourront plus profiter de l'absence de cadre international. Avec cette résolution, Etats et créanciers ont des obligations mais aussi des droits, étant essentiel que les pays puissent restructurer leur dette souveraine sans mettre en danger la sécurité politique, sociale ou leur souveraineté et sans obérer leur avenir.

Pour mémoire, l'Argentine a souffert de plus de 200 embargos dans le monde entier, initiés par les Fonds Vautours. Les électeurs argentins se rendant aux urnes le 22 novembre prochain devraient avoir à l'esprit que leur pays fut à l'initiative d'une grande avancée en matière de régulation financière et de respect de la souveraineté des Etats, donc de la liberté des peuples.

Estelle Leroy-Debiasi pour [El Correo de la diaspora latinoamericaine](#)

[El Correo de la diaspora latinoamericaine](#), Paris, le 12 novembre 2015

Estelle Leroy-Debiasi est journaliste professionnelle, Diplômée en Economie, ex rédactrice en chef du quotidien économique La Tribune.



Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#).

La source originale de cet article est [elcorreo.eu.org](http://www.elcorreo.eu.org)

Copyright © [Estelle Leroy-Debiasi](#), [elcorreo.eu.org](http://www.elcorreo.eu.org), 2015

Articles Par : [Estelle Leroy-Debiasi](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca